

*Lettre du Maire
à l'attention des parents d'élèves*

Madame, Monsieur,

L'aménagement des rythmes scolaires, annoncé par le Ministre lors de la dernière rentrée, sera mis en œuvre à Chelles en septembre 2013. Le constat des chronobiologistes est unanime : organiser le temps d'apprentissage éducatif sur quatre jours et demi apparaît sensiblement mieux en adéquation avec le rythme des enfants.

Aujourd'hui, les écoliers français n'ont que 144 jours de classe par rapport à plus de 180 en moyenne au sein de l'Union Européenne : le but de cette réforme est donc d'améliorer leurs conditions d'apprentissage scolaire. Comme nous nous y sommes engagé à l'occasion de la réunion du 4 février, lançant le processus de concertation sur ces rythmes, nous nous permettons par ce courrier de faire le point sur les échanges qui ont eu lieu au cours de cette soirée et de vous confirmer que la discussion est ouverte à toutes et tous.

Rappelons d'abord que le décret organise sur quatre jours et demi la semaine scolaire sur l'ensemble du territoire national, sans possibilité de dérogation, à la différence de ce que certains parents semblaient penser lors de la réunion.

D'aucuns, par ailleurs, ont demandé de différer l'application de cette réforme à 2014, en adoptant la voie dérogatoire. Nous restons convaincus que plusieurs mois de débat jusqu'en mai prochain, suivis d'une expérimentation concrète tout au long de l'année scolaire 2013-2014 sera le meilleur moyen d'adapter, au mieux, cet aménagement horaire dans l'intérêt de l'enfant.

Il n'en demeure pas moins que nombre de remarques ont été faites durant cette réunion concernant la proposition présentée au nom de la municipalité, et qui est la suivante :

	Ecole	Pause méridienne	Ecole
lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h-12h	12h à 14h15	14h15-16h30
Mercredi	9h-12h		

Les interpellations les plus nombreuses ont porté sur l'allongement d'un quart d'heure de la pause méridienne. Ce temps est déjà considéré par la plupart des parents comme très long et, s'ajoute à cela le défaut, généralement relevé, de la qualité de l'encadrement.

.../...

Un autre problème a été également évoqué par certains intervenants : l'heure de début de la sieste dans les écoles maternelles.

La deuxième interrogation majeure concerne la fin de la journée scolaire qui s'achève actuellement dans notre commune à 17 heures. Selon notre proposition, cette fin du temps scolaire est avancée d'une demi-heure pour s'établir à 16 heures 30. La question posée est donc de savoir qui prendra en charge l'encadrement et le financement de cette demi-heure.

Une autre série de remarques a porté sur le choix de la demi-journée. Sur ce point, la situation ne pose guère d'interprétations. La possibilité de choisir le samedi matin comme demi-journée supplémentaire, n'est ouverte qu'aux villes qui, de manière dérogatoire, sont restées sur ce rythme jusqu'à maintenant.

La Ville de Chelles n'a donc pas le choix et la demi-journée supplémentaire sera donc positionnée le mercredi matin. Tenant compte de toutes ces interpellations, va désormais s'ouvrir jusqu'au mois de mai, le temps des échanges afin que cette réforme serve l'intérêt des enfants mais, si possible aussi, dégage un large consensus. Dans cet esprit, la Ville maintiendra une amplitude d'accueil des enfants dès 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures le soir, ce qui représente une réelle volonté municipale d'offrir un vrai service à chacune et à chacun, ce qui est loin d'être le cas partout en France, même dans les communes de même strate.

Bien évidemment, l'aménagement qui sera décidé au bout du compte, ne pourra jamais répondre à la totalité des situations particulières mais il devra répondre au mieux à l'attente du plus grand nombre.

Afin que la consultation soit la plus large possible, il sera demandé aux conseils d'école qui vont se dérouler au cours des deux prochains mois, de nous faire part de leurs remarques ou propositions. Une série de comités de secteurs regroupant 5 à 6 écoles se tiendront entre le lundi 18 mars et le mardi 2 avril. A la suite, se tiendra un comité plénier à l'échelle de la ville dont la première réunion aura lieu le 8 avril prochain.

Le comité plénier sera constitué de représentants de Parents d'élèves, Directeurs, Enseignants, D.D.E.N. ainsi que de la Mairie.

Parallèlement, la Ville va créer une page dédiée à la réforme des rythmes scolaires sur son site internet, opérationnelle à partir du mercredi 27 février pour permettre de recueillir les avis de l'ensemble de la communauté éducative ; l'intégralité du calendrier de concertation sera publiée sur cette page, ainsi que les documents utiles à la réflexion.

La municipalité s'est toujours efforcé de mener une politique éducative volontaire en mobilisant des moyens matériels, financiers et humains conséquents au vu de nos capacités propres, et ce, grâce au travail partenarial entrepris avec les enseignants. Comme nous l'avons fait valoir lundi soir, si l'application de cette réforme doit engendrer, pour le budget de la Ville, un arbitrage par rapport à d'autres dépenses, la contribution communale à l'éducation des enfants demeurera la priorité de l'équipe municipale.



Sylvie LAFUENTE
Adjointe au Maire
chargée de la vie scolaire



Jean-Paul PLANCHOU
Maire de Chelles,
Vice-Président du Conseil
Régional d'Ile-de-France

